



ARRETE COMMUNAL N°2026-183
DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU

Le Maire compétent en matière de D.E.C.I.,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-27, L. 2213-32, L. 2225-1 à L. 2225-4 et R. 2225-1 à R. 2225-10 ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2017, portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.) ;

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence.

Considérant qu'il y a lieu conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction des risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau afin de déterminer les modalités de mise à jour des données et de contrôles techniques.

ARRETE :

ARTICLE 01 – DEFINITION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE

Le présent arrêté est applicable sur la commune de Châtaudren-Plouagat

ARTICLE 02 – COMPETENCE ET RESPONSABILITE DU SERVICE PUBLIC DE D.E.C.I.

Conformément au CGCT :

- la compétence du service public de D.E.C.I. pour la commune de Châtaudren-Plouagat est détenue par Mr le Maire. Contact : 0756060621 (N° d'astreinte)
- la responsabilité du service public de D.E.C.I. pour la commune de Châtaudren-Plouagat est détenue par Mr le Maire. Contact : 0756060621 (N° d'astreinte)

ARTICLE 03 – COMPETENCE ET RESPONSABILITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU.

Conformément au CGCT :

- la responsabilité du service public de l'eau pour la commune de Châtaudren-Plouagat est détenue par Leff Armor Communauté. Contact : 0296701704
Contact en cas d'urgence : 07 88 78 26 74 ou 06 78 42 87 03

ARTICLE 04 – RISQUES A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA D.E.C.I.

Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie détermine des besoins en eau en fonction du type de risque à défendre. Le cas général peut se décliner comme suit :

- **Les risques courants :**
 - o Faibles : quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum de 30m³/heure ou 60m³.
 - o Ordinaires : à partir de 60m³/heure ou 120m³.
 - o Importants : calcul de la quantité utilisable en fonction de l'analyse de risque.
- **Les risques particuliers** : établissements recevant du public, industriels ou agricoles nécessitant une approche spécifique.

Les besoins en eau et distances maximales associés aux différents types de risques figurent dans le « tableaux de synthèse des besoins en eau » (annexe 1).

ARTICLE 05 – IDENTIFICATION DES RISQUES DU TERRITOIRE

Un inventaire sommaire des risques est établi en fonction des constructions existantes et en rapport avec la grille d'analyse des risques. Cet inventaire est dressé dans le « tableau d'identification des risques » (annexe 2).

ARTICLE 06 – ETAT DES POINTS D'EAU D'INCENDIE

L'état des Points d'Eau d'Incendie, destinés à l'alimentation en eau des engins du service départemental d'incendie et de secours, à jour de la date de signature du présent arrêté figure dans le tableau « inventaire des points d'eau d'incendie » (annexe3).

Les éléments suivants y sont mentionnés :

- numéro d'ordre du P.E.I;
- numéro inventaire du gestionnaire des P.E.I.
- type de P.E.I.
- adresse précise;
- coordonnées géographiques (en Lambert 93) ;
- débit ou volume estimé en m³ ;
- pression en bar (pour les appareils connectés à un réseau d'eau sous pression) ;
- diamètre de la canalisation d'eau l'alimentant ;
- capacité de la ressource en eau l'alimentant ;
- statut (public/privé) ;

ARTICLE 07 – PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN EAU RELATIFS AUX REGLEMENTATIONS SPECIFIQUES (ERP, DEFI, ICPE INDUSTRIELS OU AGRICOLES)

Une liste de ces P.E.I. doit être établie (dans le tableau « inventaire des points d'eau d'incendie » - annexe 3) afin qu'ils puissent être intégrés dans la base de données opérationnelle dans le cas où ils font l'objet d'une convention entre propriétaires et personnes publiques.

ARTICLE 08 – L'ORGANISATION DE L'INFORMATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la D.E.C.I. concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectueront par l'intermédiaire d'une base de données administrée par le S.D.I.S. 22.

Toute création d'un nouveau P.E.I. public ou privé doit faire l'objet d'une information auprès du S.D.I.S 22 et du responsable du service public de la D.E.C.I. du territoire concerné, par l'intermédiaire d'un procès-verbal de réception (*) dont le modèle est annexé au R.D.D.E.C.I. le S.D.I.S 22 intégrera ce P.E.I. dans la base de données opérationnelle départementale.

Les cas d'indisponibilité programmée et de remise en service de tout ou partie de la D.E.C.I. (lavage de réservoirs de château d'eau, travaux sur réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement auprès du S.D.I.S 22 et du responsable du service public de la D.E.C.I. du territoire concerné, par l'intermédiaire des fiches d'indisponibilité (*) annexées au R.D.D.E.C.I. (*) *Ces documents sont à faire parvenir au S.D.I.S. 22 via les adresses électroniques suivantes :*

grp.ops@sdis22.fr et codis@sdis22.fr

ARTICLE 09 – MODALITES DE REALISATION DES CONTROLES TECHNIQUES

Le **contrôle technique** comprend un contrôle du débit et de la pression (débit à 1 bar, débit maximal, pression dynamique) ainsi qu'un **contrôle fonctionnel** consistant à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de la présence des bouchons raccords, de l'intégrité des demi-raccords... Les **actions de maintenance** consistent en l'entretien et les réparations nécessaires à préserver les capacités opérationnelles des P.E.I.

Au titre de la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et conformément au R.D.D.E.C.I. des Côtes d'Armor, le contrôle technique périodique est effectué sur le territoire une fois tous les 3 ans au moins par la mairie. Le contrôle fonctionnel et les actions de maintenance peuvent lui être concomitants.

ARTICLE 10 – LA GESTION DES SITUATIONS DE CARENCE PROGRAMMEE DE D.E.C.I.

En situation de carence en eau, le S.D.I.S s'approvisionnera à l'étang du Minihiy (Châtaudren) points d'aspiration 10 et 47.

ARTICLE 11 – L'AUTOPROTECTION

Dans le cas d'un risque courant faible, très éloigné des structures des services d'incendie et de secours, cet éloignement pouvant être permanent ou saisonnier, ou dans certains cas particuliers, après une analyse de risque et l'accord du SDIS22, le principe de l'auto-défense incendie peut compléter exceptionnellement la DECI avant l'arrivée des moyens des services publics.



Ce principe repose sur la mise en place, à proximité immédiate du P.E.I. de matériels publics de lutte contre l'incendie spécifiques et proportionnés au risque et aux objectifs de l'autodéfense incendie : première action visant à limiter la propagation du feu.

Ces moyens (généralement disponibles sous coffre) sont mis en œuvre directement et rapidement par l'occupant du bâtiment afin d'éviter une propagation rapide de l'incendie dans l'attente des moyens publics. Ces moyens ne se substituent pas aux moyens de secours internes au bâtiment (extincteurs par exemple) exigibles au titre d'autres réglementations.

ARTICLE 12 – AUTRES USAGES EVENTUELS DES P.E.I. EN DEHORS DES MISSIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'usage exclusif des poteaux et bouches d'incendie est réservé aux sapeurs-pompiers, au gestionnaire du réseau d'eau potable.

L'usage des poteaux et bouches d'incendie est interdit à toute personne privée. Il pourra toutefois être accordé à toute personne qui en fait la demande, un droit d'usage sur les points d'eau incendie de la commune faisant l'objet d'une autorisation écrite précaire délivrée conjointement par le concédant et le distributeur.

Tout prélèvement d'eau et toute dégradation sur les bornes et poteaux d'incendie sont constitutifs d'une infraction et feront l'objet d'un constat et d'un procès-verbal d'infraction au procureur de la République.

En cas de prélèvement d'eau, il sera appliqué une pénalité forfaitaire équivalant à une infraction contrevenant à un arrêté du maire, conformément aux dispositions de l'article R610.5 du Code pénal. Dans ce cas, la commune se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre du contrevenant ;

En cas de dégradations d'une borne ou d'un poteau incendie, il sera réclamé le remboursement des dépenses de remise en état, indépendamment des poursuites exercées.

ARTICLE 13 – MISE A JOUR DU PRESENT ARRETE

Le présent arrêté, et en particulier dans son annexe 3, doit faire l'objet d'une mise à jour au minimum une fois tous les deux ans, notamment après les reconnaissances opérationnelles périodiques effectuées par le S.D.I.S. 22.

ARTICLE 14 – NOTIFICATION AU PREFET

Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet des Côtes d'Armor et transmis au S.D.I.S 22.

Cet arrêté sera mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Le 22 juillet 2026

Le Maire,



Olivier BOISSIERE

Annexe 1 – tableaux de synthèse des besoins en eau

Les débits (ou volume d'eau) indiqués dans ce tableau constituent
Les distances maximales s'entendent du P.E.I. au point d'accès du risque à défendre, par voie
carrossable accessible aux moyens du S.D.I.S 22.

Risques bâtiments d'habitation :

Type de risque	Enjeux	Isolement 8 m de distance de tous autres risques	Surface en m ²	Débit d'eau ou volume d'eau minimal utilisable en 1 heure en m ³	Durée de référence du sinistre en heure	Volume d'eau total en m ³	Distance maximale de la ressource	Nbre de points d'eau utilisables simultanément **
Habitations	1 ^{ère} famille	Oui	< à 250	30	2	60	400 m	1
			> à 250	45	2	90	300 m	1 à 2 *
		Non	< à 250	45	2	90	300 m	1 à 2 *
			> à 250	60	2	120	200 m	1 à 2
	2 ^{ème} famille	Sans objet	2 ^{ème} famille	60	2	120	200 m	1 à 2
	3 ^{ème} famille	Sans objet	3 ^{ème} famille A	120	2	240	200 m 60 m si colonne	2 à 3
			3 ^{ème} famille B	120	2	240	200 m 60 m si colonne	2 à 3
	4 ^{ème} famille	Sans objet	4 ^{ème} famille	120	2	240	200 m 60 m si colonne	2 à 3
	Quartier historique, quartier saturé d'habitations, rues étroites, accès difficile			120	2	240	200 m	2 à 3

* En cas d'utilisation de 2 points d'eau, la moitié des besoins doit être situé à 200 mètres maximum.

** Si la défense incendie est effectuée avec 2 hydrants, le débit demandé doit être un débit en utilisation simultanée.

Nota : Par surface en m² il faut retenir la surface totale des planchers clos et couverts de l'habitation y compris la surface des vides et trémies ainsi que la surface dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,8 m.



Annexe 1 – tableaux de synthèse des besoins en eau

Risques établissements recevant du public :

Risque ⁽¹⁾	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Sprinklé toute classe confondue ⁽⁷⁾
	N : Restaurants L : Réunions, salle de spectacle (sans décor et artifice) O et OA : Hôtel R : Enseignement X : Sportif couvert U : Sanitaires J : Etablissement pour personnes à mobilité réduite V : Culte W : Bureaux (se référer au tableau 1)	L : Réunion, salles de spectacle (avec utilisation de décor et artifices + salles polyvalentes) P : Dancings, discothèques Y : Musées	M : Magasins S : Bibliothèques, documentation T : Exposition	
Surface	Besoins en eau (m ³ /h) ⁽³⁾			
≤ 500 m ²	60	60	60	60
≤ 1 000 m ²	60	75	90	60
≤ 2 000 m ²	120	150	180	120
≤ 3 000 m ²	180	225	270	180
≤ 4 000 m ²	210	270	315	180
≤ 5 000 m ²	240	300	360	240
≤ 6 000 m ²	270	330	405	240
≤ 7 000 m ²	300	375	450	240
≤ 8 000 m ²	330	420	495	240
≤ 9 000 m ²	360	450	540	240
≤ 10 000 m ²	390	480	585	240
≤ 20 000 m ²	Consulter le SDIS à traiter au cas par cas.			300
≤ 30 000 m ²				360
Principe	0 à 3 000 m ² : 60 m ³ /h par tranche ou fraction de 1 000 m ² ≥ 3 000 m ² : Ajouter 30 m ³ /h par tranche ou fraction de 1 000 m ² (Ex :	Classe 1 x 1,25	Classe 1 x 1,5	De 0 à 4 000 m ² : 60 m ³ /h par tranche ou fraction de 1 000 m ² avec un maximum de 180m ³ /h De 4 000 à 10 000 m ² : 4x60 m ³ /h
Nombre d'hydrants ⁽⁴⁾	Selon débit global exigé et répartition selon géométrie des bâtiments.			



Distance maximale entre les hydrants ⁽⁵⁾	200 m	200 m	200 m	200 m
Distance maximale entre le premier hydrant et entrée principale ⁽⁶⁾	200 m CS = 60 m lorsque requis	200 m CS = 60 m lorsque requis	200 m CS = 60 m lorsque requis	200 m CS = 60 m lorsque requis
Durée minimum	Sauf disposition particulière la durée maximum d'application doit être de 2 heures			



Annexe 1 – tableaux de synthèse des besoins en eau

Risque industriel et risque zone artisanale, industrielle, commerciale :

Types de cibles	Surface développée	Besoin minimal en eau P (1)		Distance maximale entre le point d'eau et l'entrée	durée
		débit	Nbre de ressources		
Artisanat, Industrie, Bureaux.	$\leq 50 \text{ m}^2$	Pas de DECI prescrite			
	$\leq 200 \text{ m}^2$	30 m³/h	1	200 m	2 heures
	$200 \text{ m}^2 < S \leq 500 \text{ m}^2$	60 m³/h	1 à 2	200 m P (2)	2 heures
	$> 500 \text{ m}^2$	Analyse particulière du SDIS en référence à l'instruction technique D9			

Types de cibles	Besoin minimal en eau P (1)		Distance maximale entre le 1 ^{er} point d'eau et la parcelle la plus défavorable	durée
	débit minimum du réseau	Nbre de ressources		
Zone artisanale	60 m ³ /h	1	200 m	2 heures
Zone commerciale	120 m ³ /h	2	200 m	2 heures
Zone industrielle	180 m ³ /h	2 à 3	200 m	2 heures

P (1) : Si 2 points d'eau sous pression défendent la cible, le besoin minimal correspond aux débits cumulés des 2 points.

P (2) : Si 2 ressources sont utilisées, la moitié des besoins doit être à 200 m maximum.

Annexe 1 – tableaux de synthèse des besoins en eau

Risques bâtiments agricoles non I.C.P.E. :

Surfaces non recoupées en m ²	Volumes d'eau en m ³ pour 1 heure	Volumes d'eau en m ³ pour 2 heures	Nombre d'engins pompe
500	30	60	1
750	45	90	1
1000	60	120	2
1250	75	150	2
1500	90	180	2
1750	105	210	3
2000	120	240	3
2250	135	270	3
2500	150	300	4
2750	165	330	4
3000	180	360	4
3250	195	390	5
3500	210	420	5
3750	225	450	5
4000	240	480	6
4250	255	510	6
4500	270	540	6
4750	285	570	7
5000	300	600	7

Annexe 2 – tableau d'identification des risques

Habitations

Bâtiment/lotissement	Adresse	type de risque	Besoin en eau

ERP

N° Etablissement	Nom	Adresse	Type activité	Catégorie
E-206-00003	EHPAD GUY MAROS	3, rue de Kernabat	J	4
E-206-00013	BAR-RESTAURANT LE TRISKEL	26, Radenier ZA	N	4
E-206-00015	SALLE POLYVALENTE OU MAISON DES ASSOCIATIONS	Rue de la Grande Villeneuve	L	3
E-206-00016	SALLE OMNISPORTS et BOULODROME	23, La Grand Rue	X	3
E-206-00028	MAGASIN CARREFOUR MARKET	34, rue de Saint-Brieuc	M	3
E-206-00050-302	RESTAURANT SCOLAIRE	Rue de la Grande Villeneuve	N	3
E-206-00050-303	ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	19, 23, La Grand Rue	R	3
E-206-00053	MAGASIN ALDI	Rue de la Mi-Route	M	4
E-206-00056-301	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC - BATIMENT A	3, rue du Collège	R	2
E-206-00056-302	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC - BATIMENT B	3, rue du Collège	N	3
E-206-00078	POLE TOURISTIQUE (LE PETIT ECHO DE LA MODE)	2, rue du Maillet	L	2
E-206-00097	SALLE POLYVALENTE JEAN LE CUZIAT	Place Saint-Vincent	L	4
E-206-00110	EHPAD RESIDENCE DU LEFF	29, rue du Général Leclerc	J	4

N° Etablissement	Nom Etablissement	Adresse	Catégorie
E-206-00002	HALL D'EXPOSITION LE VACON LE MEHAUTE	Z.A La Fournelle	5
E-206-00004	RESTAURANT LE MOULIN BLEU	Rue de la Gare	5
E-206-00005	BAR PEDRON	Gouéjan Trolo	5
E-206-00006	GARAGE LE MAUX	Le Bourg	5
E-206-00007	ECOLE SAINTE-THERESE	Côte Côte aux Goupils	5
E-206-00008	TERRAIN DES SPORTS - STADE DE FOOT	Place du 19 Mars 1962	5
E-206-00010	BAR DES SPORTS	Le Bourg	5
E-206-00011	SALLES D'EXPOSITION DE LORGERIL	La Ville Chevalier	5



E-206-00012	MAGASIN LA CAVERNE AUX AFFAIRES	Rue de Kernabat	
E-206-00017	PHARMACIE PRIE OLLITRAULT	Rue de Mississipi	5
E-206-00018	CELLULES COMMERCIALES	Grande Rue	5
E-206-00018-001	CELLULES COMMERCIALES PIZZERIA LE BACHUS	Grande Rue	5
E-206-00020	MAGASIN DE LA COOPERATIVE DU TRIEUX	Rue de la Gare	5
E-206-00021	MAGASIN ENTREPOT DE LA SOCIETE VEMA	Zone Artisanale du Fournello	5
E-206-00022	BUREAU AUREGAN	Lieu-dit Le Radenier	5
E-206-00023	MAIRIE	Place du Bourg	5
E-206-00024	COOPERATIVE AGRICOLE LA BRIOCHINE	Rue de la Gare	5
E-206-00025	BUREAU DE POSTE	Place Saint-Vincent -	5
E-206-00027	MAGASIN POINT VERT	Kérichard	5
E-206-00030	BOULANGERIE OLLIVIER	Grande Rue	5
E-206-00031	VIVARIUM TERRARIUM	Kerdanet	5
E-206-00032	ESPACE FLEURS ANNEIX	La Grand Rue	5
E-206-00033	BUREAUX CARRO	Rue de la Corderie	5
E-206-00034	CABINET D'INFIRMIERES LIBERALES SCI FTP	Rue de Mississipi	5
E-206-00035	EGLISE	Le Bourg	5
E-206-00036	BOULODROME	Rue de Kernabat	5
E-206-00037	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00037-001	POLE SPORTIF	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00038	GARAGE ET HALL D'EXPOSITION DE VEHICULES	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00040	MOTEL DEPRE	Zone Artisanale du Fournello	5
E-206-00041	MAGASIN DE CYCLES BARA	Lieu-dit Le Radenier	5
E-206-00042	POMPES FUNEBRES LE FAUCHEUR	Route de Bringolo	5
E-206-00050	SITE ECOLE PUBLIQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE, MAISON DE LA PETITE ENFANCE	Grande Rue	5
E-206-00050-301	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	Grande Rue	5
E-206-00050-302	RESTAURANT SCOLAIRE	Rue de la Grande Villeneuve	5
E-206-00050-303	ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	Grande Rue	5
E-206-00050-304	BATIMENT PERISCOLAIRE	Grande Rue	5
IOP-206-00050-305	PREAU	Grande Rue	5
E-206-00054	SALON DE COIFFURE POULOUIN	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00054-001	LOCAL COMMERCIAL	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00055	ETUDE NOTARIALE SCI DU CLOS MARECHAL	Rue du Clos Maréchal	5
E-206-00057	MEDIATHEQUE	Grande Rue	5
E-206-00058	CABINET DE PODOLOGIE	Rue du Clos Maréchal	5



E-206-00059	ENTREPOT SCI ANTAUNIS	Rue du Clos Maréchal	5
E-206-00060	SALLE D'EXPOSITION	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00061	CABINET D'ORTHOPHONIE	Rue des Moissons	5
E-206-00062	PHARMACIE OLLITRAULT (nouvelle)	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00068	BOULANGERIE DRIVE	Lieu-dit Le Radenier	5
E-206-00069	CABINET PARAMEDICAL	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00070	MAGASIN MOTOCULTURE DU LEFF	Rue des Moissons	5
E-206-00071	CLINIQUE VETERINAIRE SCI VETAWORK	Rue des Moissons	5
E-206-00074	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	Rue de la Mi-Route	5
E-206-00075	RESTAURANT AUBERGE DU GOELO	l, Rue Saint-Magloire	5
E-206-00076	MAGASIN DE FLEURS CHARRETTE	Place de la République	5
E-206-00077	MAGASIN DE CHAUSSURES CONNEN	Place de la République	5
E-206-00079	BRASSERIE LA RIPOSTE	Place de la République	5
E-206-00080	MAGASIN BIZIEN	Place de la République	5
E-206-00081	CREPERIE DU LEFF	Rue Aribart	5
E-206-00082	CAFE PMU GRAND CAFE	Place de la République	5
E-206-00083	CAFE-FLEURISTE CHEZ GEORGETTE	Place du Général de Gaulle	5
E-206-00084	CAFE DE LA FORGE	Place de la République	5
E-206-00085	HOTEL-RESTAURANT LE RELAIS DU LEFF	Place des Sapeurs-Pompiers	5
E-206-00086	ATELIER DE COUTURE DE MME LAURENCE MARTIN- FENOUD	Rue Pasteur	5
E-206-00087	BOULANGERIE- PATISSERIE GUYOMARD	Place de la République	5
E-206-00088	SALON DE COIFFURE BURLLOT	Place de la République	5
E-206-00089	GROUPE SCOLAIRE	Rue des Ecoles	5
E-206-00090	LIBRAIRIE POULAIN	Place de la République	5
E-206-00091	BOUCHERIE ALIMENTATION DUVAL	Place des Sapeurs-Pompiers	5
E-206-00092	BOUCHERIE QUERO	Place de la République	5
E-206-00093	AUTO ECOLE DU VALLY	Rue Pasteur	5
E-206-00094	TERRAIN DES SPORTS - SKATE PARC ET CITY PARC	Rue du Stade	5
E-206-00095	CENTRE DE LOISIRS	Rue Aribart	5
E-206-00096	BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	Place de la République	5
E-206-00098	MAGASIN PRODUITS COSMETIQUE	Place de la République	5
E-206-00099	CABINET VETERINAIRE SCI PETIT DOUET	Rue du Général Leclerc	5
E-206-00101	MAIRIE	Rue de la Mairie	5
E-206-00102	GYMNASE	Rue des Ecoles	5
E-206-00103	SALLE JEAN LE CUZIAT	Rue du Maillet	5
E-206-00104	AGENCE ASS MUT AGR LANDERNEAU	Place de la République	5



E-206-00105	AGENCE BANCAIRE CREDIT AGRICOLE	Place de la République	
E-206-00106	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	Place du Général de Gaulle	5
E-206-00107	BIJOUTERIE BRUNEAU	Rue Pasteur	5
E-206-00108	ECOLE SAINTE-ANNE	Impasse Aribart	5
E-206-00109	MAGASIN PROXI	Place de la République	5
E-206-00111	COLLEGE KERVIZIC	Rue Notre-Dame	5
E-206-00111-001	COLLEGE KERVIZIC BATIMENT TECHNOLOGIE	Rue Notre-Dame	5
E-206-00112	MAGASIN MEUNIER AGENCEMENTS	Rue Pasteur	5
E-206-00113	DROGUERIE LE BLANC	Rue Pasteur	5
E-206-00114	MAGASIN DE CHAUSSURES LISCOET	Place des Sapeurs-Pompiers	5
E-206-00115	MAGASIN CHEZ CHRISTOPHE	Place de la République	5
E-206-00116	CAMPING COMMUNAL	Rue de la Gare	5
E-206-00117	BUREAUX SIVOM DE CHATELAUDREN PLOUAGAT	Rue Ruperou	5
E-206-00118	CABINET MEDICAL DURAND	Rue de Rochalon	5
E-206-00119	MAGASIN KERPEZDRON	Place des Sapeurs-Pompiers	5
E-206-00120	CABINET MEDICAL ROUXEL	Rue de la Gare	5
E-206-00121	CABINET MEDICAL SCI MEDICAL PASTEUR	Rue Pasteur	5
E-206-00122	POISSONNERIE DE L'ÎLOT	Rue Aribart	5
E-206-00123	ECOLE DE VOILE	Rue du Maillet	5
E-206-00124	PHARMACIE MAZEO	Place de la République	5
E-206-00125	LEFF ARMOR COMMUNAUTE SERVICES ADMINISTRATIFS	Rue de la Gare	5
E-206-00126	RESTAURANT PIZZERIA LE RETRO	Place de la République	5
E-206-00127	MAGASIN DU SECOURS POPULAIRE	Rue de la Gare	5
E-206-00128	CABINET DENTAIRE SCI ANBECA	Rue des Ecoles	5
E-206-00130	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Rue Aribart	5
E-206-00131	PRESSING ECOLOGIQUE AQUALOGIA	Place du Général de Gaulle	5
E-206-00132	CABINET DENTAIRE SCI ARIBART	Rue Aribart	5
E-206-00135	CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00136	CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE SECURITEST	Rue du Clos Maréchal	5
E-206-00140	RESTAURANT	Rue du Maillet	5
E-206-00144	MAM CHEZ LES MOUTIGS	Rue de Saint-Brieuc	5
E-206-00145	RESTAURATION RAPIDE LE GRAIN DE RIZ	Place de la République	5
E-206-00147	MAGASIN DE MME ELODIE BURLOT	Rue Pasteur	5
E-206-00149	CENTRE DE LOISIRS ALSH LE PASS'AGE	Rue du Collège	5



E-206-00152	RESTAURANT LE SHANDRANI	Place de la République	5
E-206-00157	BAR DOUZE BAR	Kertedevant	5
E-206-00158	MAGASIN LE COLLECTIF DES LUNETIERS	Rue de la Mairie	5
E-206-00161	SALON DE COIFFURE JULIE C	Zone Artisanale du Fournello	5
E-206-00163	MAISON DE SANTE DU LEFF	Rue de la Mi Route	5
E-206-00167	CELLULE COMMERCIALE VIDE	Place des Sapeurs-Pompiers	5
H-206-00146	VILLAGE SENIOR VILLA SELVA	Rue du Leshouarn	5
E-206-00146-301	VILLAGE SENIOR VILLA SELVA - SALLE D'ACTIVITES	Rue du Leshouarn	5

Industries, zones commerciales, industrielles ou artisanales

Site	Adresse	type de risque	Besoin en eau
Kertedevant			
Fournello-Radenier-Kerabel		Seveso (Seuil bas)	
Zone de la Mi-Route			

Exploitations agricoles non ICPE

site	Adresse	type de risque	Besoin en eau

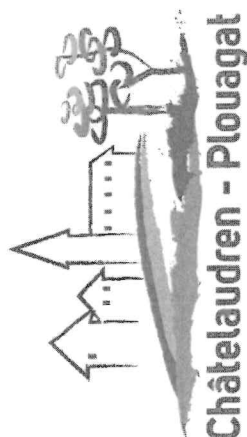
Colonne type de risque :

RCF : risque courant faible

RCO : risque courant ordinaire

RCI : risque courant important





Arrêté D.E.C.I. de la commune de Châtaudren-Plouagat

Inventaire des Points d'Eau Incendie

Numéro	Adresse	Volume	Ordre	Statut (privé/public)	Pression statique (bar)	Pression à 60 m3/h	Débit 1 bar	Débit à GB	Cordonnées GPS
001	La Grande Rue (PLOUAGAT)		1	Public	2,2	0	32	42	48.5364620,- 2.9988693
002	11 Rue des Promenades (CHATELAUDREN)		11	Public	2,8	0	35	50	48.535713,- 2.975779
003	La Mi Route (PLOUAGAT)		55	Public	4,1	2,1	79		48.5401910,- 2.9885290
004	Carrefour Market (PLOUAGAT)		4	Public	3,8	0	48	80	48.5391097,- 2.9876989
005	Rue Kernabat (PLOUAGAT)		5	Public	4,2	1,2	61		48.5385208,- 2.9839284
006	Place des Sources face au n°6 (PLOUAGAT)		6	Public	5,1	1	60	69	48.5436807,- 2.9797894
007	Route du Goujenholo (PLOUAGAT)		7	Public	4,5	0,8	57	77	48.5334427,- 2.9847659
008	Goujenholo (PLOUAGAT)		8	Public	4,5	1,9	64		48.5310156,- 2.9818818
009	Kerabel (PLOUAGAT)		9	Public	4,5	2,1	67	74	48.5315413,- 2.9791557

Envoyé en préfecture le 21/08/2026

Reçu en préfecture le 21/08/2026

Publié le

ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU

028	Fournello (PLOUAGAT)		28	Public		4,1	3,3	100		48.5292938,- 2.9770093
036	Kerouanach (PLOUAGAT)		36	Public		3,7	0,5	52	67	48.5405584,- 2.9922285
037	Le Ribot (PLOUAGAT)		37	Public		4,2	1,6	66		48.5233594,- 2.9916478
038	Etablissements EMG (PLOUAGAT)			Privé						
040	Rue de Saint-Brieuc Face Collège L.R Aubrac (PLOUAGAT)		40	Public		4,9	2,6	75		48.5386986,- 2.9803681
041	Rue de St Brieuc (PLOUAGAT)		41	Public		4,9	2,3	75		48.5406778,- 2.9812234
042	Rue des Merisiers (PLOUAGAT)		42	Public		3,9	2,9	96		48.5338170,- 2.9976586
043	lotissement poneden (PLOUAGAT)		43	Public		4,2	3,1	99		48.5350074,- 2.9932246
044	Rue des Charmes (PLOUAGAT)		44	Public		3,2	2	85		48.5352374,- 2.9963631
045	ETS TRISKALIA (PLOUAGAT)			Privé						
046	Rue du Clos Marechal (PLOUAGAT)		46	Public		4,4	2,1	77		48.5379243,- 2.9891090
048	Rue du Cochédo (entreprise ledu) Le Leff (CHATELAUDREN)		14	Public		4	3,5	103		48.542627,- 2.973120
050	Le Petit Rubernard (PLOUAGAT)									
055	rue de la mi-route (PLOUAGAT)		55	Public		4,1	2,1	79		48.5401910,- 2.9885290
056	Kerlée les Fontaines (PLOUAGAT)		56	Public		4,9	0	37	44	48.5547145,- 2.9802413
057	Kertedevant (PLOUAGAT)		57	Public		4,9	3,6	95		48.5286008,- 2.9667750
058	Rue de Penthièvre (CHATELAUDREN)		10	Public		2,2	0	41	60	
059	Rue de Leshouarn (PLOUAGAT)		2	Public		2,3	0	22	35	48.5377640,- 3.0052694

060	Rue de la Gare (CHATELAUDREN)		13	Public	3,2	1,7	78		48.537304,- 2.972150
061	collège (CHATELAUDREN)			Privé					
062	Collège (CHATELAUDREN)			Privé					
063	Rue du Mouton d'Or (CHATELAUDREN)		12	Public	2,2	1,5	82		48.541650,- 2.964061
064	10 Rue St Gilles (CHATELAUDREN)		2	Public	3,1	0	47	60	48.542712,- 2.965669
065	Rue Notre-Dame (CHATELAUDREN)		20	Public	3,6	2,5	93		48.541108,- 2.972341
066	Place de la République (CHATELAUDREN)		4	Public	4,8	4	>120		48.542330,- 2.969572
067	Rue de Goëlle (CHATELAUDREN)		5	Public	4,5	2,9	91		48.543405,- 2.967773
068	Rue Pasteur (CHATELAUDREN)		6	Public	4,8	3,9	>120		48.541693,- 2.972752
069	Rue de la Gare (CHATELAUDREN)		7	Public	4,7	3,3	>120		48.541213,- 2.970648
070	Rue des Ecoles (CHATELAUDREN)		19	Public	3,4	2,2	85		48.539944,- 2.972445
071	Rue du Verger face au N° 9 (CHATELAUDREN)		9	Public	3,3	1,8	75		48.540376,- 2.974109
072	46 Kerdanet	120		Privé sous convention mairie					
073	kermarquer	120		Privé					
074	D65 - NUTREA	240		Privé					
075	Le Runio d'en Haut	120		Prive					
076	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
077	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					

078	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
079	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
080	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
081	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
082	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
083	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
084	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
085	Zone Artisanale de Kertedevant				Prive								
086	Zone Artisanale du Fournello				Prive								
087	Le Petit Rubernard	30			Prive								
88	Rue des Ecoles (CHATELAUDREN)		8	3	Public	1,8	76					48.538764,- 2.973523	
89	Place Saint Vincent (CHATELAUDREN)		3	4,7	Public	4	>120					48.541851,- 2.967710	
90	D84 29 Kermovan (PLOUAGAT)		58	3,8	Public	0	43	54				48.5497541,- 3.0006942	
92	Lieu-dit Christ (PLOUAGAT)		59	4,6	Public	0	41	48				48.5566512,- 3.0020075	
91	16 Zone Artisanale de Fournello - Déchetterie (PLOUAGAT)			6,5	Public	3,8	90					48.527109,- 2.976614	
93	Impasse des Bruyères (PLOUAGAT)			5,4	Public	1	60					48.543879,- 2.977976	
94	Lotissement Rue des fauvettes			3,9	Public	1	60					48.540275,- 2.989445	
95	Lotissement Le Pré de l'Etang Rue Prat Ar Stang			2,7	Public	0	53	72					

96	Lotissement Le Pré de l'Etang Rue Prat Ar Stang		Public	3	0	52	67	
----	---	--	--------	---	---	----	----	--

Type	Numéro	Adresse	Volume	Ordre	Statut (privé/public)	Pression statique (bar)	Pression à 60 m3/h	Débit 1 bar	Débit à GB	Cordonnées GPS
B1100	001	La Grande Rue (PLOUAGAT)		1	Public	2,2	0	32	42	48.5364620,- 2.9988693
P170	002	11 Rue des Promenades (CHATELAUDREN)		11	Public	2,8	0	35	50	48.535713,- 2.975779
PI100	003	La Mi Route (PLOUAGAT)		55	Public	4,1	2,1	79		48.5401910,- 2.9885290
PI100	004	Carrefour Market (PLOUAGAT)		4	Public	3,8	0	48	80	48.5391097,- 2.9876989
PI100	005	Rue Kernabat (PLOUAGAT)		5	Public	4,2	1,2	61		48.5385208,- 2.9839284
PI100	006	Place des Sources face au n°6 (PLOUAGAT)		6	Public	5,1	1	60	69	48.5436807,- 2.9797894
PI100	007	Route du Goujenholo (PLOUAGAT)		7	Public	4,5	0,8	57	77	48.5334427,- 2.9847659
PI100	008	Goujenholo (PLOUAGAT)		8	Public	4,5	1,9	64		48.5310156,- 2.9818818
PI100	009	Kerabel (PLOUAGAT)		9	Public	4,5	2,1	67	74	48.5315413,- 2.9791557
Etang	010	Esplanade du Chateau (Etang) (CHATELAUDREN)			Public					48.540992,- 2.967856
PI100	011	Le Radenier (PLOUAGAT)		11	Public	5,1	2,7	69		48.5304585,- 2.9694977
PI100	012	Rue Bourgeois (PLOUAGAT)		12	Public	4,6	0	19	22	48.5251307,- 2.9608724
PI100	013	La Rue Neuve (PLOUAGAT)		13	Public	6	2,2	72		48.5155230,- 2.9762971

PI100	014	Le Petit Kerouzien (PLOUAGAT)	14	Public	4,2	1,9	75	48.5127883,- 2.9782612
PI100	015	Entre Guervaux (PLOUAGAT)	15	Public	3,4	2,3	105	48.5058930,- 2.9836434
PI100	016	Poulpry (PLOUAGAT)	16	Public	5,1	2	69	48.5313719,- 2.9715976
Réserve aérienne	017	Triskalia (PLOUAGAT)		Privé				
PI100	018	Rue de Saint-Brieuc N°48 (PLOUAGAT)	18	Public	3,1	1,7	72	48.5372583,- 2.9954927
PI100	019	Rue de la Grande Ville Neuve (PLOUAGAT)	19	Public	2,8	0,5	54	48.5379438,- 2.9997453
PI100	020	Kerabel (PLOUAGAT)	20	Public	4,1	3,2	97	48.5297145,- 2.9754968
PI100	021	Kerabel (PLOUAGAT)		Privé				
PI100	022	Rue de Bel Orient - Impasse des Balaniers (PLOUAGAT)	22	Public	3,3	1,4	67	48.5388256,- 2.9927461
PI70	023	Rue de Bel Orient (PLOUAGAT)	23	Public	3,2	0	33	48.5391077,- 2.9928484
PI100	024	Fournello (PLOUAGAT)	24	Public	4,1	2,8	90	48.5295160,- 2.9717800
PI100	025	Le Fournello (PLOUAGAT)						
PI100	026	Kerauter (PLOUAGAT)	26	Public	4,9	1,4	68	48.5299132,- 2.9953140
PI100	027	Le Grand Rubernard (PLOUAGAT)	27	Public	4,8	0,7	56	48.5310038,- 3.0040811
PI100	028	Fournello (PLOUAGAT)	28	Public	4,1	3,3	100	48.5292938,- 2.9770093
PI100	036	Kerouanach (PLOUAGAT)	36	Public	3,7	0,5	52	48.5405584,- 2.9922285
PI100	037	Le Ribot (PLOUAGAT)	37	Public	4,2	1,6	66	48.5233594,- 2.9916478

Réserve à l'air libre	038	Etablissements EMG (PLOUAGAT)		Privé					
P1100	040	Rue de Saint-Briec Face Collège L.R Aubrac (PLOUAGAT)	40	Public	4,9	2,6	75		48.5386986,- 2.9803681
P1100	041	Rue de St Briec (PLOUAGAT)	41	Public	4,9	2,3	75		48.5406778,- 2.9812234
P1100	042	Rue des Merisiers (PLOUAGAT)	42	Public	3,9	2,9	96		48.5338170,- 2.9976586
P1100	043	lotissement poneden (PLOUAGAT)	43	Public	4,2	3,1	99		48.5350074,- 2.9932246
P1100	044	Rue des Charmes (PLOUAGAT)	44	Public	3,2	2	85		48.5352374,- 2.9963631
Réserve aérienne	045	ETS TRISKALIA (PLOUAGAT)		Privé					
P1100	046	Rue du Clos Marechal (PLOUAGAT)	46	Public	4,4	2,1	77		48.5379243,- 2.9891090
Rivière	048	Rue du Cochédo (entreprise ledu) Le Leff (CHATELAUDREN)	14	Public	4	3,5	103		48.542627,- 2.973120
Etang	050	Le Petit Rubernard (PLOUAGAT)							
P1100	055	rue de la mi-route (PLOUAGAT)	55	Public	4,1	2,1	79		48.5401910,- 2.9885290
P1100	056	Kerlée les Fontaines (PLOUAGAT)	56	Public	4,9	0	37	44	48.5547145,- 2.9802413
P1100	057	Kertedevant (PLOUAGAT)	57	Public	4,9	3,6	95		48.5286008,- 2.9667750
B1100	058	Rue de Penhièvre (CHATELAUDREN)	10	Public	2,2	0	41	60	
P1100	059	Rue de Leshouarn (PLOUAGAT)	2	Public	2,3	0	22	35	48.5377640,- 3.0052694
P1100	060	Rue de la Gare (CHATELAUDREN)	13	Public	3,2	1,7	78		48.537304,- 2.972150
BI70	061	collège (CHATELAUDREN)		Privé					

23

PI surpressé	080	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
PI surpressé	081	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
PI surpressé	082	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
PI surpressé	083	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
PI surpressé	084	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
PI surpressé	085	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
PI surpressé	086	Zone Artisanale du Fournello			Prive					
Réserve souple	087	Le Petit Rubernard	30		Prive					
PI100	88	Rue des Ecoles (CHATELAUDREN)	8		Public	3	1,8	76		48.538764,- 2.973523
BI100	89	Place Saint Vincent (CHATELAUDREN)	3		Public	4,7	4	>120		48.541851,- 2.967710
PI100	90	D84 29 Kermovan (PLOUAGAT)	58		Public	3,8	0	43	54	48.5497541,- 3.0006942
PI100	92	Lieu-dit Christ (PLOUAGAT)	59		Public	4,6	0	41	48	48.5566512,- 3.0020075
PI100	91	16 Zone Artisanale de Fournello - Déchetterie (PLOUAGAT)			Public	6,5	3,8	90		48.527109,- 2.976614
PI100	93	Impasse des Bruyères (PLOUAGAT)			Public	5,4	1	60		48.543879,- 2.977976
PI100	94	Lotissement Rue des fauvettes			Public	3,9	1	60		48.540275,- 2.989445
PI100	95	Lotissement Le Pré de l'Etang Rue Prat Ar Stang			Public	2,7	0	53	72	
PI100	96	Lotissement Le Pré de l'Etang Rue Prat Ar Stang			Public	3	0	52	67	

Numéro	Adresse	Volume	Ordre	Statut (privé/public)	Pression statique (bar)	Pression à 60 m3/h	Débit 1 bar	Débit à GB	Cordonnées GPS
001	La Grande Rue (PLOUAGAT)		1	Public	2,2	0	32	42	48.5364620,- 2.9988693
002	11 Rue des Promenades (CHATELAUDREN)		11	Public	2,8	0	35	50	48.535713,- 2.975779
003	La Mi Route (PLOUAGAT)		55	Public	4,1	2,1	79		48.5401910,- 2.9885290
004	Carrefour Market (PLOUAGAT)		4	Public	3,8	0	48	80	48.5391097,- 2.9876989
005	Rue Kernabat (PLOUAGAT)		5	Public	4,2	1,2	61		48.5385208,- 2.9839284
006	Place des Sources face au n°6 (PLOUAGAT)		6	Public	5,1	1	60	69	48.5436807,- 2.9797894
007	Route du Gouejnholo (PLOUAGAT)		7	Public	4,5	0,8	57	77	48.5334427,- 2.9847659
008	Gouejnholo (PLOUAGAT)		8	Public	4,5	1,9	64		48.5310156,- 2.9818818
009	Kerabel (PLOUAGAT)		9	Public	4,5	2,1	67	74	48.5315413,- 2.9791557
010	Esplanade du Chateau (Etang) (CHATELAUDREN)			Public					48.540992,- 2.967856
011	Le Radenier (PLOUAGAT)		11	Public	5,1	2,7	69		48.5304585,- 2.9694977
012	Rue Bourgeois (PLOUAGAT)		12	Public	4,6	0	19	22	48.5251307,- 2.9608724
013	La Rue Neuve (PLOUAGAT)		13	Public	6	2,2	72		48.5155230,- 2.9762971
014	Le Petit Kerouzien (PLOUAGAT)		14	Public	4,2	1,9	75		48.5127883,- 2.9782612
015	Entre Guervaux (PLOUAGAT)		15	Public	3,4	2,3	105		48.5058930,- 2.9836434

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU

016	Poulpry (PLOUAGAT)	16	Public		5,1	2	69	48.5313719,- 2.9715976	
017	Triskalia (PLOUAGAT)		Privé						
018	Rue de Saint-Brieuc N°48 (PLOUAGAT)	18	Public		3,1	1,7	72	48.5372583,- 2.9954927	
019	Rue de la Grande Ville Neuve (PLOUAGAT)	19	Public		2,8	0,5	54	48.5379438,- 2.9997453	70
020	Kerabel (PLOUAGAT)	20	Public		4,1	3,2	97	48.5297145,- 2.9754968	
021	Kerabel (PLOUAGAT)		Privé						
022	Rue de Bel Orient - Impasse des Balaniers (PLOUAGAT)	22	Public		3,3	1,4	67	48.5388256,- 2.9927461	
023	Rue de Bel Orient (PLOUAGAT)	23	Public		3,2	0	33	48.5391077,- 2.9928484	42
024	Fournello (PLOUAGAT)	24	Public		4,1	2,8	90	48.5295160,- 2.9717800	
025	Le Fournello (PLOUAGAT)								
026	Kerauter (PLOUAGAT)	26	Public		4,9	1,4	68	48.5299132,- 2.9953140	
027	Le Grand Rubernard (PLOUAGAT)	27	Public		4,8	0,7	56	48.5310038,- 3.0040811	70
028	Fournello (PLOUAGAT)	28	Public		4,1	3,3	100	48.5292938,- 2.9770093	
036	Kerouanach (PLOUAGAT)	36	Public		3,7	0,5	52	48.5405584,- 2.9922285	67
037	Le Ribot (PLOUAGAT)	37	Public		4,2	1,6	66	48.5233594,- 2.9916478	
038	Etablissements EMG (PLOUAGAT)		Privé						
040	Rue de Saint-Brieuc Face Collège L.R Aubrac (PLOUAGAT)	40	Public		4,9	2,6	75	48.5386986,- 2.9803681	
041	Rue de St Brieuc (PLOUAGAT)	41	Public		4,9	2,3	75	48.5406778,- 2.9812234	

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU



042	Rue des Merisiers (PLOUAGAT)	42	Public		3,9	2,9	96	48.5338170,- 2.9976586
043	lotissement poneden (PLOUAGAT)	43	Public		4,2	3,1	99	48.5350074,- 2.9932246
044	Rue des Charmes (PLOUAGAT)	44	Public		3,2	2	85	48.5352374,- 2.9963631
045	ETS TRISKALIA (PLOUAGAT)		Privé					
046	Rue du Clos Marechal (PLOUAGAT)	46	Public		4,4	2,1	77	48.5379243,- 2.9891090
048	Rue du Cochédo (entreprise ledu) Le Leff (CHATELAUDREN)	14	Public		4	3,5	103	48.542627,- 2.973120
050	Le Petit Rubernard (PLOUAGAT)							
055	rue de la mi-route (PLOUAGAT)	55	Public		4,1	2,1	79	48.5401910,- 2.9885290
056	Kerlée les Fontaines (PLOUAGAT)	56	Public		4,9	0	37	48.5547145,- 2.9802413
057	Kertedevant (PLOUAGAT)	57	Public		4,9	3,6	95	48.5286008,- 2.9667750
058	Rue de Penthivière (CHATELAUDREN)	10	Public		2,2	0	41	
059	Rue de Leshouarn (PLOUAGAT)	2	Public		2,3	0	22	48.5377640,- 3.0052694
060	Rue de la Gare (CHATELAUDREN)	13	Public		3,2	1,7	78	48.537304,- 2.972150
061	collège (CHATELAUDREN)		Privé					
062	Collège (CHATELAUDREN)		Privé					
063	Rue du Mouton d'Or (CHATELAUDREN)	12	Public		2,2	1,5	82	48.541650,- 2.964061
064	10 Rue St Gilles (CHATELAUDREN)	2	Public		3,1	0	47	48.542712,- 2.965669
065	Rue Notre-Dame (CHATELAUDREN)	20	Public		3,6	2,5	93	48.541108,- 2.972341
066	Place de la République (CHATELAUDREN)	4	Public		4,8	4	>120	48.542330,- 2.969572

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU

067	Rue de Goëlle (CHATELAUDREN)		5	Public	4,5	2,9	91	48.543405,- 2.967773	
068	Rue Pasteur (CHATELAUDREN)		6	Public	4,8	3,9	>120	48.541693,- 2.972752	
069	Rue de la Gare (CHATELAUDREN)		7	Public	4,7	3,3	>120	48.541213,- 2.970648	
070	Rue des Ecoles (CHATELAUDREN)		19	Public	3,4	2,2	85	48.539944,- 2.972445	
071	Rue du Verger face au N° 9 (CHATELAUDREN)		9	Public	3,3	1,8	75	48.540376,- 2.974109	
072	46 Kerdanet	120		Privé sous convention mairie					
073	kermarquer	120		Privé					
074	D65 - NUTREA	240		Privé					
075	Le Runio d'en Haut	120		Prive					
076	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
077	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
078	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
079	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
080	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
081	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
082	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
083	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
084	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					
085	Zone Artisanale de Kertedevant			Prive					

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU



Convention pour la mise à disposition d'un point d'eau Incendie sur terrain privé

Entre les soussignés :

La commune de CHATELAUDREN-PLOUAGAT représentée par son Maire, Monsieur BOISSIERE Olivier, et ci-après dénommée par le terme de «la commune » d'une part,

Et

Madame Quistinic Katell, 36, chemin de Kerdanet, 22170 Châtelaudren-Plouagat, tél. 02.96.32.64.49 propriétaire d'un terrain destiné à accueillir une citerne Incendie, et ci-après dénommé par le terme « la propriétaire » d'autre part.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT:

La propriétaire met à la disposition de la commune une bande de terrain située à l'extrémité sud de la parcelle D232, le long du chemin de Kerdanet à l'intersection du chemin qui mène à Goudemail, pour y installer une citerne incendie qui sera un Point d'Eau Incendie (PEI), afin d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du secteur concerné.

La surface de cette bande de terrain est 230 m².

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives des deux parties.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

En vue d'assurer la DECI du secteur concerné, le PEI situé 44C chemin de Kerdanet au Lieu-dit Kerdanet (Parcelle cadastrée n°0232) est mis à disposition de la commune par la propriétaire.

Son volume utilisable en tout temps est de 120m³.

ARTICLE 2 – Conditions d'utilisation

Le PEI est destiné à être utilisé exclusivement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), dans le cadre d'une intervention de lutte contre l'incendie. Ce PEI devra rester accessible en permanence pour les véhicules du SDIS, afin de permettre leur passage et leur stationnement. Pour faciliter la mise en œuvre de ces matériels par le SDIS, une aire de stationnement suffisante est disponible pour permettre le remplissage des camions-citernes.

ARTICLE 3 – Conditions d'entretien et de maintenance

La maintenance du PEI et l'entretien de ses abords à l'intérieur de l'enclos délimité par un grillage sont à charge de la commune.

La commune ne pourra réaliser aucun autre aménagement sans l'accord écrit de la propriétaire.

L'entretien à l'extérieur de l'enclos délimité par le grillage sera assuré par la propriétaire de la parcelle.



Article 4 – Contrôles

L'autorité de police veillera à ce qu'un contrôle du niveau d'eau du PEI soit effectué régulièrement, par la commune, afin de s'assurer que le volume d'eau nécessaire à la DECI soit disponible. L'appoint en eau ou la remise en eau après utilisation suite à un sinistre sera effectué par la commune au moyen du réseau d'eau public.

Le SDIS effectue tous les deux ans une reconnaissance opérationnelle de ce PEI, après accord de la commune.

Article 5 - Destination

L'emplacement est mis à la disposition de la commune de CHATELAUDREN-PLOUAGAT pour l'installation d'une citerne incendie(PEI), qui est destinée à être utilisée exclusivement par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), dans le cadre d'une intervention de lutte contre l'incendie.

Article 6 - Droits et obligations de la commune

La commune réalisera les travaux d'aménagement à sa charge à l'intérieur du périmètre.

Article 7 – Droits et obligations du propriétaire

La propriétaire s'engage à conserver le libre accès du terrain occupé à la commune de CHATELAUDREN- PLOUAGAT et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Elle s'interdit toute action de nature à porter atteinte à ce libre accès.

Article 8 – Signalisation

Une signalisation conforme sera mise en place par la commune, afin d'informer les intervenants de la position et des caractéristiques du PEI (panneau rouge avec les lettres blanches indiquant « Réserve Incendie 120m3, numéro 072 »).

Article 9 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception. La commune conserve cependant la possibilité de prononcer une résiliation anticipée, sous réserve d'un préavis de 3 mois, dès lors que l'intérêt général l'exigerait.

En fin de convention la commune aura le choix en concertation avec la propriétaire, soit de démonter et retirer les ouvrages réalisés, soit de les laisser en place. Dans le deuxième cas, les ouvrages deviendront la propriété de Madame Katell QUISTINIC laquelle en fera ce que bon lui semblera.

Aucune indemnité ne sera due de part et d'autre.

Article 10 - Responsabilité

La Commune prend en charge les aménagements à apporter au terrain en question et assume donc toute la responsabilité liée au bon état de ceux-ci.

La responsabilité de la propriétaire ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de dommages découlant de la mise à disposition.

Dès lors, en cas de dommage causé par un fait survenu sur le terrain occupé pendant la durée de la convention, quel qu'en soit l'auteur ou la cause :

- la commune conserve la charge du préjudice qu'elle peut subir et renonce de ce fait à toute responsabilité contre la propriétaire,
- la commune accepte de garantir la propriétaire contre toute action en responsabilité résultant de dommages causés à toute personne utilisatrice de l'ouvrage réalisé ou tiers par rapport à cette dernière.



Article 11 - Prix

La présente mise à disposition est consentie à titre entièrement gratuit.

Article 12 – Inexécution de la convention

En cas d'inexécution par l'une des parties, de l'une des clauses de la présente convention, l'autre partie devra lui notifier, par lettre recommandée avec avis de réception, une mise en demeure d'exécuter. La présente convention sera résiliée de plein droit si, dans les deux mois de cette mise en demeure, la partie défaillante n'a pas exécuté l'ensemble des dispositions de la présente convention.

Article 13 – Contentieux et résiliation

Dans la mesure du possible, les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement et à défaut saisir le tribunal compétent. La présente convention ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au profit de Mme QUISTINIC Katell.

La commune s'engage à réparer les dégradations occasionnées par l'occupation et l'utilisation des véhicules du SDIS. Pour cela, elle réalise un état des lieux contradictoire adressé à la fin de l'intervention. La présente convention peut être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure faite par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet au bout de deux mois.

Article 14 – Attribution de Juridiction

En cas de litige lié à l'exécution de la présente convention, le Tribunal Administratif de Rennes sera compétent pour en connaître.

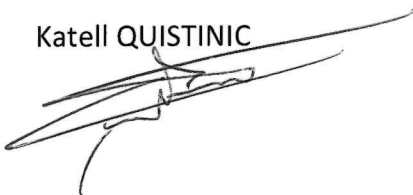
Le Groupement Prévention Analyse des risques du SDIS devra être obligatoirement destinataire de la présente convention date et signée. Il en est de même en cas de résiliation.

Fait à CHATELAUDREN-PLOUAGAT le 11/09/2025

En 2 exemplaires, soit un pour chaque signataire.

La propriétaire

Katell QUISTINIC



**La commune de Châtelaudren-Plouagat,
représentée par son Maire**

Olivier BOISSIERE



Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260722-2026_189-AU

